Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500580-20260605-DELIB20260606-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Le cinq juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes s'est réuni le Conseil Municipal sous la présidence de Pascal PINAULT, Maire

Etaient présents : – Mmes DE LA VILLEON Laure - JANVIER Cécile (adjointes) – Ms ALIX Jean-Luc- SIMON Ludovic (adjoints)–- Mmes GUGUIN Anna - POLET Valérie – LETELLIER Elise - QUENTEL-DELALANDE Céline. – GUILLOU Jeanne-Marie – LEGENDRE Adeline - Ms LEVALLOIS Georges – SEVIN Antoine.

Absents excusés : M. CLARISSE Cyrille, M. FRISON LECERF Éric

Absents : Néant

Procurations : M. CLARISSE Cyrille a donné procuration à Mme JANVIER Cécile
M.FRISON LECERF Éric a donné procuration à M. SIMON Ludovic

Secrétaire de séance : Elise LETELLIER

Date de la convocation : 29/05/2026

DELIB20260606

REMPLACEMENT DEUX FENÊTRES A L'ECOLE PUBLIQUE « LE CHEMIN NEUF »

Ludovic SIMON, adjoint au bâtiment, informe du problème de surchauffe dans deux classes de l'école publique « Le Chemin Neuf » lors de périodes de chaleur. Le changement de deux fenêtres fixes en oscillo battants avec un système de brise soleil est retenu.

Il présente un devis de l'entreprise EURL ODIE d'un montant de 9113.60 € HT soit 10 936.32 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de valider le devis de l'entreprise EURL ODIE d'un montant de 9113.60 € HT soit 10 936.32 € TTC.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour copie conforme,

Le Maire

Pascal PINAULT

